

Résumé

MÉMOIRE DU CENTRE DES FEMMES DE L'UQÀM SUR L'AVIS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Présenté à la Commission des Affaires sociales du Québec dans le cadre de la Commission parlementaire sur le Concept d'égalité et de la politique en condition féminine

Le Centre des Femmes de l'UQÀM (CDF) est une association d'étudiantes qui s'est donnée pour mission d'informer et de sensibiliser la population uqàmienne aux réalités plurielles de la condition féminine. Nous sommes un groupe non-mixte qui cible d'abord les femmes comme agentes de changements au sein du microcosme que représente l'UQÀM et de la société en général et ce, en vue d'obtenir l'égalité de faits avec les hommes, classe politique dominante. Nous reconnaissons qu'il ne s'agit pas là de la *seule* approche possible, nous affirmons néanmoins qu'elle constitue un élément essentiel de la lutte aux discriminations envers les femmes, classe politique opprimée. Nous rajoutons qu'il est souhaitable d'appréhender la lutte pour l'égalité des sexes de différentes façons, incluant une collaboration avec les hommes et les groupes d'hommes, ce qui se fait déjà au Québec, notamment par l'action du Centre des Femmes de l'UQÀM. Une grande partie de nos activités de sensibilisation s'adresse à la fois aux femmes et aux hommes. **Cependant, nous estimons que le *leadership* et l'agenda de cette lutte pour l'égalité des sexes doivent émaner du mouvement féministe, de façon, entre autres, à ce que ce dernier définisse les bases de cette collaboration. Ce leadership doit être reconnu et soutenu par l'État.**

Le problème soulevé par l'éventuelle refonte du CSF réside moins dans la (re)définition du concept de l'égalité que dans le type de politiques d'intervention pour la réaliser.

Le combat contre les discriminations faites aux femmes doit se mener conjointement avec la société civile et l'État doit préserver les organismes de consultation dont il s'est muni pour ce faire : à savoir le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.

Le mandat de ces deux organismes ne doit pas être remis en cause mais au contraire renforcé. Il s'agit là d'acquis du mouvement féministe, les éliminer ou les refondre en un Conseil de l'égalité-fourre-tout serait une erreur qui garantirait un retour en arrière pour les femmes.

Le Centre des Femmes de l'UQÀM demande donc :

- que le Conseil du Statut de la femme (CSF) soit maintenu et que ses moyens soient accrus pour mener à bien le projet de l'égalité entre les sexes tout en préservant sa mission spécifique envers les femmes ;
- *que le Ministère à la condition féminine (SCF) soit restauré et qu'une ministre responsable soit nommée et que les moyens suffisants pour mener à bien son mandat lui soient octroyés.*

Montréal, le 17 décembre 2004



C.P.8888, Succursale Centre-ville

Local DS-3305

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-3000 poste 8940

Télécopieur : (514) 987-3615

centredesfemmes@uqam.ca

Mémoire rédigé par Sandrine Ricci, présidente